

Cercle de leadership MONAT 2025

FAQ pour partenaires de marché au Canada

La FAQ peut changer

Q : QUELLES SONT LES DATES DU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025 À MIAMI?

R : Du 17 au 20 mars 2025.

Q : QUI EST ADMISSIBLE À PARTICIPER AU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025 À MIAMI?

R : Tous ceux au titre de carrière de MMG, DEA, DE et DES en date du 1er novembre 2024 et les partenaires de marché qui atteignent le rang de MMG ou plus haut d'ici le 28 février 2025 sont admissibles.

Q : QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R : La période de qualification s'étend du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.

Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER?

R : Voici les critères de qualification :

NIVEAU 1 (Comprend 3 nuits à l'hôtel)

Ceux au titre de carrière de MMG en date du 1er novembre 2024 et les partenaires de marché qui ont déjà eu le titre de carrière de MMG

- Vous devez être payé en tant que MMG ou plus haut 1 mois sur 4 pendant la période de qualification et bâtir un bloc.

Ceux au titre de carrière de directeur en date du 1er novembre 2024

- Vous devez être payé en tant que DEA ou plus haut 1 mois sur 4 pendant la période de qualification et bâtir un bloc.

NIVEAU 2 (Comprend 3 nuits à l'hôtel + billet d'avion aller-retour)

Ceux au titre de carrière de MMG en date du 1er novembre 2024 et les partenaires de marché qui ont déjà eu le titre de carrière de MMG

- Vous devez être payé en tant que MMG ou plus haut 1 mois sur 4 pendant la période de qualification, bâtir un bloc **ET** promouvoir 2 nouveau BMG que vous avez personnellement parrainés.

Ceux au titre de carrière de directeur en date du 1er novembre 2024

- Vous devez être payé en tant que DEA ou plus haut 1 mois sur 4 pendant la période de qualification, bâtir un bloc **ET** promouvoir 2 nouveau BMG que vous avez personnellement parrainés.

Nouveaux MMG et directeurs d'ici le 28 février 2025

- Vous devez atteindre le rang de MMG ou un rang de directeur pour la première fois pendant la période de qualification et bâtir un bloc.

*Les VIP inscrits pour former votre bloc doivent avoir une commande Flexship active jusqu'au 15e jour du mois suivant leur mois d'inscription.

*Les partenaires de marché inscrits pour former votre bloc doivent s'inscrire avec un ensemble de produits. S'ils se sont inscrits au Canada sans frais, ils doivent générer un VP de 200 dans les 30 jours suivant leur inscription et pendant la période de qualification pour le Cercle de leadership MONAT.

Q : QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN NOUVEAU MMG?

R : Un nouveau MMG est défini comme étant :

- Tout partenaire de marché qui atteint le titre de carrière de MMG ou plus haut pour la première fois du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.

Q : QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN NOUVEAU DIRECTEUR?

R : Un nouveau directeur appartient à l'une des catégories ci-dessous :

- Tout partenaire de marché qui atteint le titre de carrière de DEA ou plus haut pour la première fois du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.

- Tout partenaire de marché au titre de carrière de DEA ou DE le 1er novembre 2024 qui atteint un titre de carrière supérieur pour la première fois du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.
- Tout partenaire de marché ayant déjà atteint le titre de carrière de DEA ou DE qui atteint un rang supérieur pour la première fois du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.

Q : QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN NOUVEAU BMG?

R : Un nouveau BMG est défini comme étant :

- Tout partenaire de marché que vous avez personnellement parrainé et qui devient BMG pour la première fois du 1er novembre 2024 au 28 février 2025.

Q : SI MON TITRE DE CARRIÈRE LE 1ER NOVEMBRE 2024 ÉTAIT DEA OU PLUS HAUT ET QUE JE PERDS MON TITRE DE CARRIÈRE PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ME QUALIFIER POUR PARTICIPER AU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025?

R : Oui. Pour vous qualifier, vous devrez satisfaire aux exigences pour le niveau 1 ou 2 pour les personnes ayant le titre de carrière de directeur en date du 1er novembre 2024.

Q : SI J'AVAIS LE TITRE DE CARRIÈRE DE MMG LE 1ER NOVEMBRE 2024 ET QUE JE PERDS MON TITRE DE CARRIÈRE PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ME QUALIFIER POUR PARTICIPER AU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025?

R : Oui. Pour vous qualifier, vous devrez satisfaire aux exigences pour le niveau 1 ou 2 pour les personnes ayant le titre de carrière de MMG en date du 1er novembre 2024 ou les partenaires de marché ayant déjà eu le titre de carrière de MMG.

Q : QUAND EST-CE QUE JE SAURAI SI JE ME SUIS QUALIFIÉ(E), ET QUE DOIS-JE FAIRE POUR CONFIRMER MA PARTICIPATION?

R : Les invitations seront envoyées par groupe. Si vous vous qualifiez d'ici le mois de décembre, vous recevrez votre invitation après la fin de la période des commissions (le 15 janvier) et ainsi de suite. Cette invitation comprendra des renseignements concernant votre vol et des instructions pour vos prochaines étapes. Des frais de 150 \$ (US) s'appliqueront au moment de l'inscription pour réserver votre place. Ces frais sont non remboursables. Toutes les personnes qualifiées doivent être en règle (en conformité) avec la compagnie.

Q : QU'EST-CE QUI EST COMPRIS SI VOUS ATTEIGNEZ LE NIVEAU 1 POUR PARTICIPER AU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025?

- Du temps de réseautage avec les plus grands leaders MONAT
- Des prix spéciaux et un événement de reconnaissance
- Un aperçu exclusif des plans pour 2025
- 3 nuits à l'hôtel
- L'option d'amener votre conjoint(e) (des coûts et des conditions s'appliquent)

Q : QU'EST-CE QUI EST COMPRIS SI VOUS ATTEIGNEZ LE NIVEAU 2 POUR PARTICIPER AU CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025?

- Du temps de réseautage avec les plus grands leaders MONAT
- Des prix spéciaux et un événement de reconnaissance
- Un aperçu exclusif des plans pour 2025
- 3 nuits à l'hôtel
- L'option d'amener votre conjoint(e) (des coûts et des conditions s'appliquent)
- Un billet d'avion aller-retour à l'aéroport international de Miami

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS COMPRIS DANS LE VOYAGE?

R :

- Transport terrestre
- Aliments et boissons
- Billet d'avion des invités
- Service de chambre

- Repas et frais divers encourus en transit
- Toute excursion ou activité qui n'est pas comprise dans les inclusions
- Frais divers
- Stationnement ou transport vers l'aéroport de départ
- Service de garde d'enfant/Gardiennne
- Frais pour bagages, frais de changement, frais d'assignation de siège ou sièges de qualité supérieure
- Coûts liés aux retards de trajet, connexions manquées, intempéries ou autres interruptions de voyage y compris, sans s'y limiter, l'hébergement en cas de connexion manquée, de vol annulé, de départ hâtif, de négligence ou de circonstances personnelles
- Assurance voyage
- Les permis ou les vaccins requis pour les vols de correspondance aux É.-U. ou dans tout autre pays

Q : SI JE ME QUALIFIE POUR LE VOYAGE MAIS JE SUIS INCAPABLE D'Y ALLER PUIS-JE RECEVOIR UNE AUTRE RÉCOMPENSE OU PERMETTRE À QUELQU'UN D'Y ALLER À MA PLACE?

R : Non, seulement la personne s'étant qualifiée pour le voyage peut y participer. Aucune substitution ou somme d'argent équivalente ne sera accordée. MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'évènement à tout moment.

Q : PUIS-JE AMENER UN INVITÉ?

R : Oui! Les personnes qui se qualifient pour le Cercle de leadership MONAT 2025 peuvent amener leur conjoint(e) ou un(e) invité(e) non partenaire de marché au coût de 150 \$ US. Le billet d'avion du conjoint/de l'invité n'est pas inclus et doit être acheté par le partenaire de marché s'étant qualifié pour le voyage. L'invité doit avoir 18 ans ou plus à la date du voyage et ne peut pas être un partenaire de marché. À l'exception des enfants qui allaitent, les enfants ne peuvent pas assister aux sessions générales.

Q : MON ENFANT PEUT-IL M'ACCOMPAGNER?

R : Les enfants de 24 mois et moins qui allaitent peuvent accompagner leur parent inscrit. Les participants doivent avoir au moins 18 ans, être inscrits et détenir un badge pour participer aux événements. À l'exception des enfants qui allaitent, les enfants ne peuvent pas assister aux sessions générales.

Q : EST-CE QUE JE SUIS RESPONSABLE DES IMPÔTS SUR LE REVENU ATTRIBUABLE À CE VOYAGE?

R : Les personnes qui se qualifient pour le Cercle de leadership MONAT 2025 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuable aux récompenses non monétaires résultant des voyages incitatifs et des autres récompenses non monétaires offertes par MONAT.

Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays. Si vous confirmez votre participation au voyage et MONAT réserve vos vols et votre chambre d'hôtel, mais vous ne participez pas au voyage ou annulez une semaine avant la date de début de l'évènement, le coût d'une nuit à l'hôtel (et le coût total du billet d'avion pour ceux qui ont atteint le niveau 2) vous seront attribués et pourraient figurer sur le formulaire d'imposition pour votre pays (s'il y a lieu). Aucune substitution ne sera offerte. Si vous atteignez le niveau 2 mais vous ne réservez pas vos vols avant la date limite pour le faire, votre chambre d'hôtel sera annulée. Ce coût ne figurera cependant pas sur le formulaire d'imposition pour votre pays. Aucune substitution ne sera offerte.

Si vous utilisez le billet d'avion à des fins personnels, sa valeur entière figurera sur le formulaire d'imposition pour votre pays. Une fois que nous aurons reçu la confirmation pour tous les pays, nous ajouterons les noms des formulaires d'imposition.

Q : QUAND LA LISTE OFFICIELLE DES PERSONNES QUALIFIÉES POUR LE CERCLE DE LEADERSHIP MONAT 2025 SERA-T-ELLE ANNONCÉE?

R : La période de qualification pour le Cercle de leadership MONAT 2025 se termine le 28 février 2025. Les invitations seront envoyées dès que les individus satisfont aux exigences de qualification.

Veillez noter que la qualification pour le voyage est sujette à un examen de conformité pour prévenir l'achat de primes et la manipulation des promotions. Tout achat ou inscription qui ne respecte pas les Politiques et procédures de MONAT sera inadmissible et les primes ne seront pas payées. De plus, toute violation des Politiques et procédures de MONAT rendrait un partenaire de marché inadmissible à participer au programme et pourrait avoir un effet immédiat sur le compte du partenaire de marché, allant jusqu'à et comprenant la suspension du compte ou la résiliation.